

COMITE GENERAL

RESTRICTED  
Com. Gen./SR. 24  
26 juillet 1949  
FRENCH  
ORIGINAL: ENGLISH

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA VINGT-QUATRIEME SEANCE

tenue à Lausanne le mardi 26 juillet 1949,  
à 10 heures 15.

Présents : M. de la Tour du Pin ( France ) - Président  
          M. Yenisey ( Turquie )  
          M. Rockwell ( Etats-  
                          Unis )  
  
          M. Milner - Secrétaire du Comité

-----

La vingt-quatrième séance du Comité Général a été consacrée à un examen des points qui seront traités au cours des deux séances suivantes avec la délégation israélienne et les délégations arabes respectivement.

Un Ordre du jour avait déjà été distribué pour la séance avec la délégation israélienne; il comportait deux points : (1) le regroupement des familles et (2) la question des groupes mixtes de travail composés d'Arabes et d'Israéliens pour évaluer les dommages causés aux biens arabes en Israël. Il est décidé que le Comité rencontrera les délégations arabes le lendemain et qu'à l'Ordre du jour seront inscrits les deux mêmes points, ainsi qu'un troisième, la question des comptes arabes bloqués.

Le Comité décide d'adopter la position suggérée par M. Rockwell en ce qui concerne le regroupement des familles; c'est-à-dire de presser les délégations arabes d'accepter le programme proposé par le Gouvernement israélien, tout en faisant toutes les réserves voulues, afin de permettre que commence le rapatriement effectif; En même temps le Comité décide de s'efforcer, comme l'en a prié la Commission, d'amener l'élargissement de la définition israélienne des membres rapatriables d'une famille.

Sur ce dernier point, le Comité décide de soumettre à la délégation israélienne, aux fins d'examen, la définition suivante

présentée par M. Yenisey :

" Tout réfugié se trouvant, avant la date de l'ouverture des hostilités, sous la dépendance financière du chef de famille, aura le droit de rejoindre sa famille en Palestine. Seront exceptées toutes personnes ayant effectivement combattu par les armes."

M. Yenisey fait remarquer qu'il a examiné la définition envisagée avec un membre de la délégation égyptienne qui l'a considérée comme acceptable pour sa délégation et probablement pour les autres délégations arabes.

---